

1° OBJECTIFS DES ATELIERS DU JEUDI

Aboutir à des **propositions de changement** , pouvant se traduire **en actions et en décisions** (lois, décrets, règlements, conventions, lignes budgétaires, instances de travail, outils de mutualisation et de coopération, ..) **sur des questions bien identifiées.**

Ces propositions seront adressées aux différentes instances en responsabilité des politiques publiques de la culture, aux collectivités publiques et privées, aux associations d'élus, aux réseaux artistiques et associatifs, fédérations d'éducation populaire, syndicats professionnels, fondations, instances de la formation professionnelle, apprentissage, enseignement professionnel et supérieur,..

Les propositions à construire sont ouvertes à tous les domaines qui concernent la place et le rôle des associations d'éducation populaire dans le champ artistique et culturel en Champagne Ardenne et, plus largement, dans la perspective de la réforme territoriale et de l'élargissement régional en janvier 2016.

Motivation : un désir affirmé et partagé d'ouvrir l'intérêt général à l'imaginaire et à l'intelligence collective, à l'art et la culture , au service de la justice sociale, des droits culturels et de l'émancipation!

2° LE RÔLE DE L'ANIMATEUR-TRICE DE L'ATELIER DU JEUDI

10h00 à 12h00 – Présentation des première données de l'étude régionale - en atelier

- Il (elle) accueille les participants, veille à la bonne installation de tout le monde...
- Il (elle) est chargé(e) de **la maîtrise du temps** pendant toute la durée de l'atelier !
- Il (elle) **se présente, présente le(la) rédacteur(trice) du COPIL**, informe qu'il y aura besoin d'un 2^{ème} rédacteur(trice) issu(e) du groupe présent mais PAS DE DÉSIGNATION TOUT DE SUITE, celle-ci se fera après explicitation des conditions (temps de travail des rédacteurs en fin de jeudi, etc.)
- **Présente au groupe les objectifs de contribution du groupe (voir ci-dessus), le temps imparti et la méthode, re-située dans le processus des deux journées :**
 - 1) temps d'appropriation collective des données en groupes et échanges : lecture, questions, commentaires, échanges ouverts (10h -12h)
 - 2) définition et choix des deux thématiques dans le groupe (12h à 13h)
 - 3) temps de contribution du groupe (14h à 18h) incluant, pour chaque thématique, un temps de reformulation des propositions du groupe en vue de la rédaction.
 - 4) temps de rédaction des rédacteurs en fin de journée (18h30 / 19h30) avec les animateurs-trices des groupes.
 - 5) vote des contributions en plénière, le vendredi, avec parole (limitée dans le temps) aux personnes qui ne seront pas d'accord ou pas totalement d'accord...
- **Organise un bref tour de table de présentation des participants,**
 - fait circuler la feuille d'émargement des présent-e-s
 - procède à la désignation du 2^{ème} rédacteur(trice),
 - accueille vers 11h la personne qui viendra prendre les commandes pour le repas.

- Présente au groupe les outils de présentation des données de l'étude :
 - le livret inclus dans le dossier participant qui donne **des extraits des données recueillies par le questionnaire aux associations** et les **préconisations des quatre tables rondes** qui ont eu lieu en janvier 2015 dans les quatre départements,
 - les graphiques imprimés
 - les outils de travail en atelier : parole, post-it, nappes, feutres, twitt

- Commence la phase « appropriation et échanges », avec les consignes relatives au mode de lecture des données qui conviennent au groupe : lecture partagée à voix haute...

- Facilite les commentaires, les questionnements, régule les prises de parole des participant-e-s, affirme et garantit « l'égalité légitimité » de chaque personne du groupe.

12h00 à 13h00 – Définition et choix des problématiques à aborder : 2 thèmes par groupes

Processus à animer :

- Temps individuel de réflexion : chaque participant note sur des post-it les thèmes / principes / problématiques / questions / remarques sur lesquels il aimerait débattre et contribuer pendant ce PARLEMENT.

- 1 idée par post-it, chaque personne peut en produire plusieurs, l'ANIMATEUR ET LES RAPPORTEURS AUSSI !

- L'animateur-trice, aidé-e des rapporteurs, classera les POST-IT par famille thématique, sous contrôle et participation du groupe !

Exemples de thème / principe / problématique / question :

- Coopération et contrats d'apprentissage, de volontariat...
- L'expression artistique et culturelle dans nos territoires : quoi, avec qui, comment ?
- Comment les acteurs de la culture peuvent-ils s'organiser / coopérer dans la prochaine grande région Champagne Ardenne, Lorraine, Alsace ?
- L'écoute réciproque entre institutions artistiques et culturelles, et associations
- Fluidité des métiers et des postes de travail entre associations, collectivités, État, institutions artistiques et culturelles, fondations, réseaux, ...
- Droits culturels de la population et raréfaction des moyens publics

- Quelle reconnaissance des réseaux associatifs et fédérations d'éducation populaire dans la culture ?
- La création des amateurs
- La formation des bénévoles à l'art et la culture
- ...

L'animateur (trice) permet au groupe de formuler des questionnements/des problématiques à partir des familles thématiques qui se dégageront des post-it regroupés

→ L'animateur doit reformuler clairement les diverses problématiques définies par le groupe et les passe au vote pour en retenir DEUX maximum.

14h à 18h : Reprise des ateliers tels qu'ils ont été constitués le matin (avec les mêmes participants)

L'animateur-trice anime le processus de contribution du groupe à partir des deux problématiques choisies.

Prévoir la pause en milieu d'après-midi (16h à 16h 30) entre les deux séquences thématiques.

AVANT LA FIN DE CHACUNE des DEUX SÉQUENCES THÉMATIQUES, l'animateur-trice propose au groupe de reformuler les diverses propositions qui ont émergé des échanges pour que les rédacteurs puissent ensuite travailler à la rédaction fine de DEUX propositions de loi.